

Réunion du 6 janvier 2014

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etaient
présents : Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Frédéric BIERRY, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Henri DREYFUS, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Claude FROEHLI, Monsieur Francis GRIGNON, Monsieur Robert HERRMANN, Madame Laurence JOST, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Suzanne KEMPF, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Madame Louise RICHERT, Monsieur Marc SENE, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) : Monsieur Serge OEHLER

Absent(s) :

Rapporteur : Monsieur Francis GRIGNON

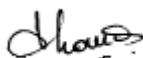
N° CP/2014/44 - Fonctionnement des collèges publics - 3126
Transfert de propriété des cités scolaires

La Commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son Président :

- approuve le transfert à la Région Alsace de la propriété unique des biens des cités scolaires Henri Meck à Molsheim et Kléber et Jean Monnet à Strasbourg appartenant à l'Etat ;
- approuve le principe du transfert de propriété des cités scolaires Haute-Bruche à Schirmeck et André Maurois à Bischwiller au Département du Bas-Rhin, sous réserve de l'accord des parties, en application de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;
- dit que ces actes seront passés en la forme administrative.

Elle désigne par ailleurs Monsieur Alfred Becker, Vice-président en charge du pôle aménagement du territoire, en qualité de représentant du Département habilité à signer ces actes afférents à ces transferts.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
La Directrice des services de l'assemblée



Francine THOMAS

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20140106-84155-DE-1-1_0
Acte certifié exécutoire au : 16/01/14